

Nuit n'a ni haut ni bas
c'est un creux qui vient de moi / et me quitte
et ce court moment où j'entre en elle
se souvient de l'éternité



Dominique Sampiero

extrait de "La vie est chaude" →

LA LETTRE D'Echanges

LETTRE ÉLECTRONIQUE DE LA FNCC

fin avril 2013 n°106

le mot du président

- La FNCC se décentralise

actualités

- Rapport de l'Assemblée nationale sur le métiers artistiques

écho des adhérents

- Rennes, "Ville en poésie"

point de vue

- Les acteurs culturels privés au service de l'intérêt général

centre de formation

vie de la FNCC

le mot du président

La FNCC se décentralise. La légitimité de notre fédération dépend du nombre de collectivités adhérentes et de l'accomplissement de sa mission première : promouvoir la rencontre entre et avec les élus à la culture sur les territoires. Nous nous sommes dotés de plusieurs outils pour être en mesure de répercuter au niveau national les attentes des territoires et y être aussi présents que possible.

Premier outil, le réseau des délégués en région dont faut il saluer le travail de solidarité en accueillant des rencontres, comme tout dernièrement Jean-Bernard Griotier, conseiller communautaire et maire-adjoint à la culture de l'Isle d'Abeau (Isère), qui a reçu une dizaine d'élus Rhône-Alpins le 13 avril

(thème "EAC/Rythmes scolaires"). Autre outil, l'organisation des réunions du Conseil d'administration en région. Ainsi Jany Rouger, vice président de la FNCC, nous a reçus à Bressuire ou une quarantaine d'élus de Poitou-Charentes nous ont rejoints pour échanger, en présence du député Jean Grellier, sur les impacts culturels de la future loi de décentralisation. Troisième outil, le Centre de formation qui multiplie les sessions décentralisées accueillies par les adhérents. Ainsi tout prochainement, après Bourges le 24 avril, nous irons à Neuville-en-Ferrain, Lyon, Gaillac...

Je tiens à remercier ici tous ceux qui permettent à notre fédération d'accomplir sa mission sur les territoires. La décentralisation de la FNCC constitue son avenir et donc une part de l'avenir des politiques culturelles dans notre pays.

Philippe Laurent

éducation artistique et culturelle

La nécessité d'heures dédiées. Le 22 avril était rendu public le rapport "Pour un enseignement laïque de la morale". Dans un entretien au *Monde* (23/04), le ministre de l'Éducation nationale s'est exclamé : « *Ce qui est certain, c'est que sans horaires dédiés, il n'y aura pas de réalité de cet enseignement !* » Ces propos éclairent vivement le projet de généralisation de l'EAC, de la maternelle au bac. Car, excepté pour le primaire (semaine de quatre jours et demi) et le collège (une heure hebdomadaire de musique et de dessin), le projet n'envisage pas d'heures dédiées sans lesquelles, donc, « *il n'y aura pas de réalité de cet enseignement* ».

Et de matériels dédiés. Lors d'un séminaire de réflexion, sur le thème "EAC/Rythmes scolaires", organisé par la FNCC à l'Isle d'Abeau (38), le nouveau DRAC de Rhône-Alpes a, selon le compte-rendu, « *osé un vis-à-vis audacieux, qui a ravi la salle, entre l'obligation dans nos écoles de construire des salles dédiées aux pratiques sportives et l'absence manifeste de salles équivalentes pour les pratiques artistiques* ». Cette évidence du besoin d'équipements dédiés, complète celle d'heures elles aussi dédiées. Deux points pour le moment absents des premiers textes officiels anticipant la généralisation de l'EAC.

Compte-rendu de Jean-Bernard Griotier →

Un accord Etats-Unis/UE menace le cinéma

Le 12 mars, un projet de mandat autorisant l'ouverture de négociations concernant un accord global sur le commerce et l'investissement, intitulé "Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique" qui inclurait les services culturels et audiovisuels.

Cela en contradiction avec la Convention de l'Unesco sur la diversité, signée par l'UE et par la France mais non par les Etats-Unis, trop offensif en ce domaine essentiel pour leurs exportations et leur influence internationale. Le 17 avril, le Sénat adoptait une "proposition de résolution européenne" engageant le Gouvernement à se servir de son droit de veto contre cet accord (qui réclame l'unanimité) tant que n'y figurera pas « *l'exclusion explicite des services audiovisuels dans le mandat de négociation* ». « *C'est la première fois, en vingt ans, que la Commission ne respecte pas le principe de l'exception culturelle. Il s'agit là d'une offensive libérale sans précédent.* »

Texte de résolution du Sénat →

actualités

Rapport de l'Assemblée nationale : les métiers artistiques. Le député (PS) Jean-Patrick Gille défend le régime de l'intermittence. Un soutien précieux pour le spectacle vivant dans la perspective de la renégociation des conventions de l'assurance-chômage, fin 2013. →

échos des adhérents

Rennes, "Ville en poésie", l'occasion de faire le point sur le label un an après son lancement. Entretiens avec Jean-Pierre Siméon, directeur du Printemps des poètes, René Jouquand, adjoint à la culture et Jacques Josse, directeur de la maison de la poésie de 2008 à 2012. →

point de vue

Les acteurs culturels privés au service de l'intérêt général. Les cinémas, libraires, disquaires, galeries, cafés musicaux sont de véritables acteurs culturels. D'où un nécessaire soutien public. Et les opérateurs numériques ? →

centre de formation

La FNCC reçu par ses adhérents

Mercredi 15 mai, mairie de Neuville-en-Ferrain (Nord/Pas-de-Calais) : "Collectivités territoriales et livres numériques : nouveaux lecteurs, nouveaux usages ?"

"Comment réussir un événement littéraire ?"

Mercredi 22 mai à la bibliothèque municipale de Lyon (Rhône-Alpes)

Mercredi 5 juin à Gaillac (31) (Midi-Pyrénées)

et aussi le

Mercredi 15 mai à la médiathèque de Montpellier (Languedoc-Roussillon), avec une visite du "Fonds Léo Mallet" et des "salles de jeux de société", une originalité de la bibliothèque

vie de la FNCC

Vendredi 14 juin : Conseil d'Administration à Marseille et séminaire national sur le thème : "MP2013 : Capitale européenne de la culture : quel nouveau souffle...?" →

A noter dès à présent :

Jeu 21 et vendredi 22 novembre : Aubagne accueillera la première rencontre ouverte de la FNCC sur le thème : "Des politiques culturelles pour les personnes, par les territoires" (texte d'orientation politique de la FNCC).

Pour une préinscription →

contact, secrétariat FNCC : 04 77 41 78 71 - www.fncc.fr